

NOTICE Procédure et justificatifs à fournir

Vous voulez déposer une demande d'aide sociale qu'elle concerne le Fonds social lycéen ou l'aide régionale à la restauration, vous devez :

- ✓ Remplir et signer l'imprimé officiel de demande d'aide concernée
- ✓ Transmettre des documents justifiant de votre situation (ci-dessous).

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

LES DOSSIERS SERONT ETUDIÉS AVEC LES DOCUMENTS JOINTS, AUCUNE PIECE COMPLEMENTAIRE NE SERA DEMANDEE

Liste des justificatifs à joindre obligatoirement au dossier

- Courrier dans lequel vous expliquez les raisons qui vous conduisent à demander une aide sociale exceptionnelle.**
- Copies du dernier avis d'imposition ou de non-imposition, des impôts locaux et/ou fonciers
- Copie de l'attestation récente des allocations familiales avec le prénom des enfants à charges
- copie des 3 derniers relevés Pôle Emploi
- Copie des trois derniers bulletins de salaire du père, beau-père ou concubin, de la mère, belle-mère ou concubine.
- Autres revenus non imposables
- Copies de factures (EDF, Eau, Prêts, loyer / tableau d'amortissement, mutuelle, assurance...)

1 – Si changement dans la situation professionnelle :

- récépissé d'inscription au Pôle emploi.
- dernier avis de paiement de l'allocation chômage
- en cas de longue maladie ou d'accident de travail, photocopie de la notification de décision **et** des décomptes des indemnités journalières versées au cours des trois derniers mois.
- en cas de chômage, justificatif des indemnités versées par le Pôle emploi

2 – si changement dans la situation familiale :

- dans le cas de parents divorcés ou séparés :

- extrait du jugement de divorce mentionnant la garde de l'enfant (des enfants) et le montant de la pension alimentaire
- sinon le justificatif de la procédure engagée pour le non versement de la pension alimentaire

Cette liste est donnée à titre indicatif ; vous pouvez transmettre tout document supplémentaire vous semblant utile pour l'examen de votre situation par la Commission.